



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCACTION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-2.1

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE ET
DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à 15 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

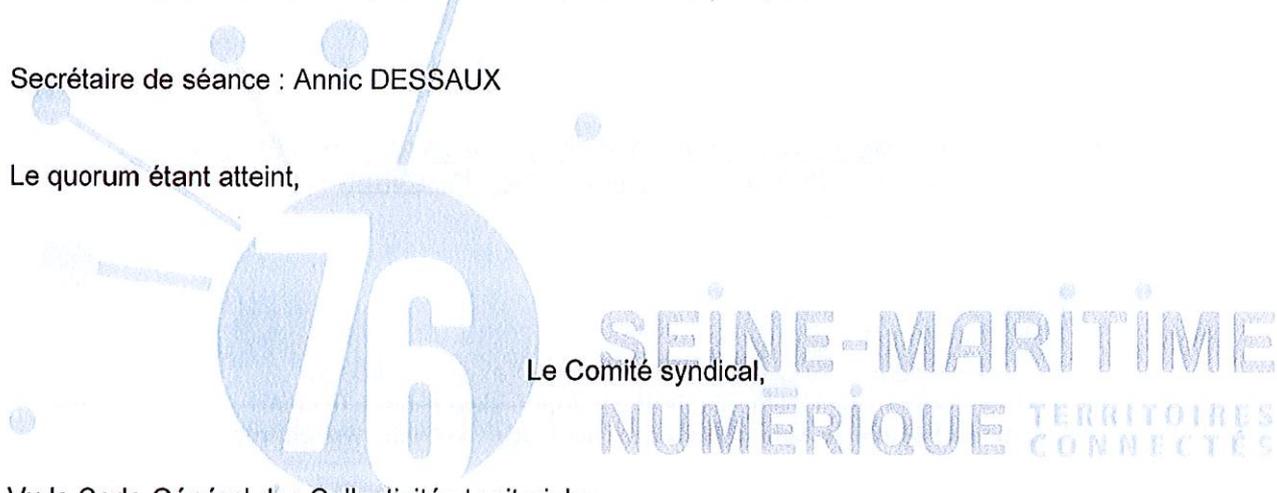
Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,



Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du 8 octobre 2019 de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise approuvant l'adhésion à Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise en qualité de membre de Seine-Maritime Numérique sur la compétence obligatoire d'observatoire des infrastructures, réseaux et services de communications électroniques publics ou privés, fixes et mobiles, à haut et très haut débit,

- Prend acte de l'installation de Monsieur François LEFEBVRE en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Gill GERYL en qualité de délégué suppléant, de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCACTION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-2.2

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à 15 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental
Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI
Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental
Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI
Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

76 SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°0.7 du Conseil Départemental de la Seine-Maritime en date du 14 octobre 2019,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-2 de Madame la Présidente,

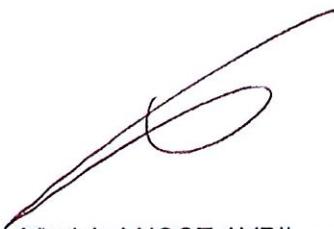
Considérant que le quorum est atteint,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'installation de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de délégué titulaire du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCATION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-3.1

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SEINE-ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE) EN CHARGE DE
L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT DE LA SEINE-MARITIME

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents.

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés.

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

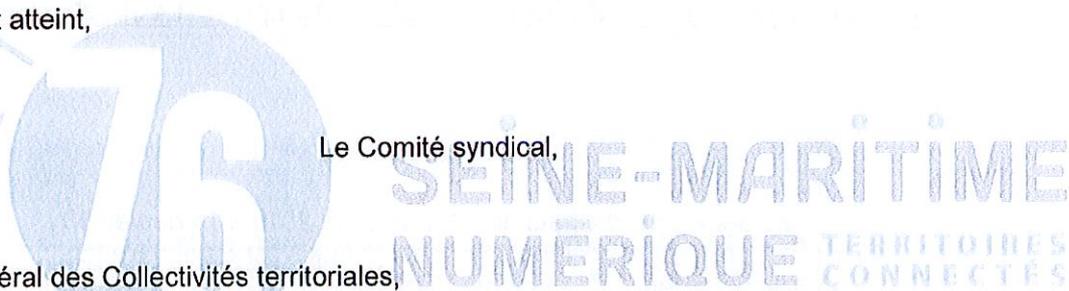
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-3.1 de Madame la Présidente,

À l'unanimité,

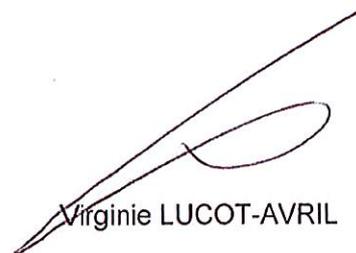
Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégué Seine-Estuaire Networks (COVAGE) en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2018,



- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCAION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-4

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DU GRAND PORT MARITIME DE ROUEN (GPMR)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents.

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés.

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-4 de Madame la Présidente,

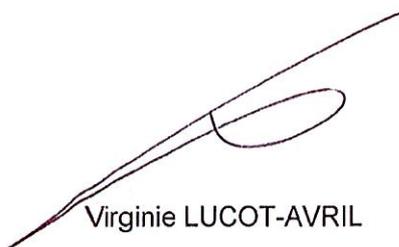
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Autorise Madame la Présidente à négocier et signer la convention portant occupation du domaine du Grand Port Maritime de Rouen et tout acte administratif y afférent.

- Dit qu'il en sera rendu compte au prochain Comité syndical.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : 26 NOV. 2019



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCACTION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-7.1

ACTUALISATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT RELATIVES
AUX INFRASTRUCTURES REALISEES PAR LE SYNDICAT

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain
DEPREAUX

Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHÉ, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 février 2014 adoptant le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 février 2015 ajustant les règles d'amortissement,

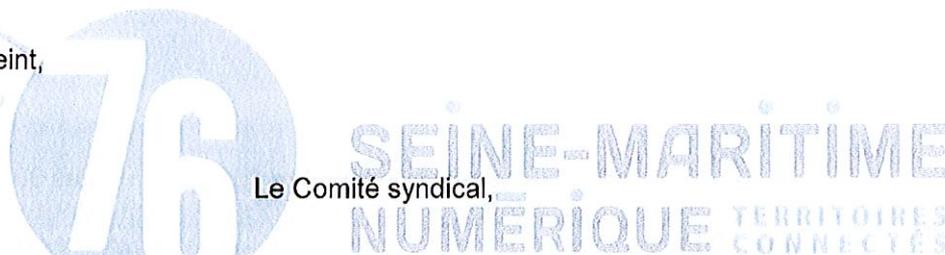
Vu la délibération du Comité syndical en date du 22 mars 2018 ajustant les règles d'amortissement,

Vu la délibération du Comité syndical du 12 mars 2019 ajustant les règles d'amortissement,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-7.1 de Madame la Présidente,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,



Approuve l'ajustement des règles d'amortissement pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique qui prendra effet pour les dépenses constatées au chapitre 23 et les recettes constatées au chapitre 13 à compter du 01/01/2019, comme suit :

- 10 ans pour les investissements liés aux infrastructures haut débit,
- 40 ans pour les investissements relevant du très haut débit.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|-----------------|--------------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : 26 NOV. 2019

Annexe à la délibération n°2019-24-7-1

Actualisation des règles d'amortissement relatives aux infrastructures
réalisées par le syndicat

| Type de biens | Durée d'amortissement |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Budget principal | |
| Frais d'études | 5 ans |
| Logiciels et licences | 2 ans |
| Matériels informatiques | 3 ans |
| Mobiliers de bureau | 10 ans |
| Frais d'insertion | 1 an |
| Budget annexe | |
| Frais d'études | 5 ans |
| Logiciels et licences | 2 ans |
| Matériels informatiques | 3 ans |
| Mobiliers de bureau | 10 ans |
| Travaux FTTH | 40 ans |
| Travaux Montée en débit | 10 ans |
| Frais d'insertion | 1 an |
| Plans de réseaux | 1 an |
| Subventions d'investissement FTTH | 40 ans |



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCAION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-7.2

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents.

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE, Hervé VASSARD, Jean-Marie BEURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX, Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés.

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 2 avril 2019 adoptant le budget primitif principal et annexe pour l'exercice 2019,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 24 juin 2019 modifiant le montant de l'autorisation de programme de la montée en débit,

Vu la délibération du Comité syndical du 12 novembre 2019 ajustant les règles d'amortissement,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-7.2 de Madame la Présidente,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe 2019 telle que détaillée en annexe 1 de la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.



La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|-----------------|--------------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCATION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-7.3

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain
DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,



Le Comité syndical,

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-7.3 de Madame la Présidente,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide la création d'une Commission de contrôle financier,
- Procède à la désignation des membres du Comité syndical siégeant au sein de ladite Commission comme suit :

Présidente : Virginie LUCOT-AVRIL

Membres titulaires :
Alain BAZILLE
Annic DESSAUX
François DELNOTT
Alain DEPREAUX
Guillaume COUTEY

Membres suppléants :
Florence THIBAUDEAU-RAINOT
Blandine LEFEBVRE
Romain ROUSSELIN
Patrick CHAUVET
Jean-Marie BEAURAIN

- Acte que Monsieur le Payeur départemental siègera également en tant que membre de la Commission.
- Délègue à Madame la Présidente la saisine pour avis de la Commission ainsi constituée.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|-----------------|--------------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : 26 NOV. 2019



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCAION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-8.1

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ORGANIGRAMME ACTUALISE

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à 15 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAudeau-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

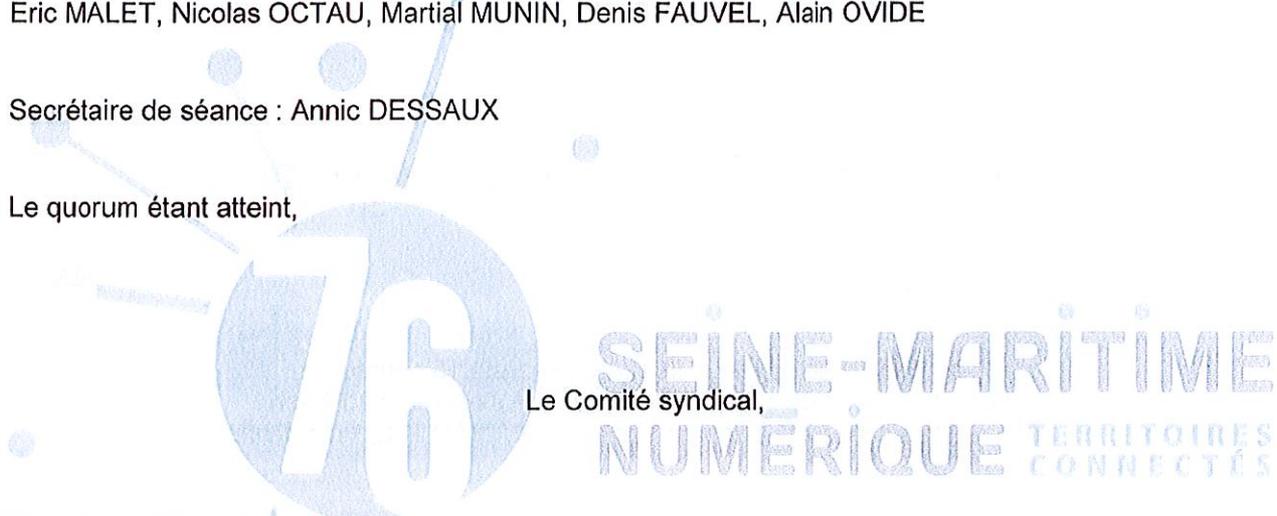
Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,



Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°2018-17-04.3 du comité syndical du 17 octobre 2018 actant l'organisation des services de Seine-Maritime Numérique,

Vu la saisine préalable du Comité Technique du Centre de Gestion,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-8.1 de Madame la Présidente,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'actualisation du tableau des effectifs ci-après :

| Tableau des effectifs de Seine-Maritime Numérique au 12 novembre 2019 | | | | |
|---|-----------|---------------------|-----------------|---|
| Emplois | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Durée hebdomadaire de service (TC ou TNC) |
| Filière administrative | | | | |
| Administrateur territorial | A | 1 | 1 | TC |
| Attaché principal | A | 1 | 1 | TC |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 | TC |
| Rédacteur | B | 1 | 1 | TC |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | TC |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | TC |
| TOTAL filière administrative | | 6 | 6 | |
| Filière technique | | | | |
| Ingénieur principal | A | 3 | 3 | TC |
| Ingénieur | A | 3 | 2 | TC |
| Technicien principal 1 ^{ère} classe | B | 2 | 2 | TC |
| Technicien | B | 1 | 1 | TC |
| TOTAL filière technique | | 9 | 8 | |
| TOTAL général | | 15 | 14 | |

- Approuve l'organigramme des services du syndicat Seine-Maritime Numérique tel que présenté en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

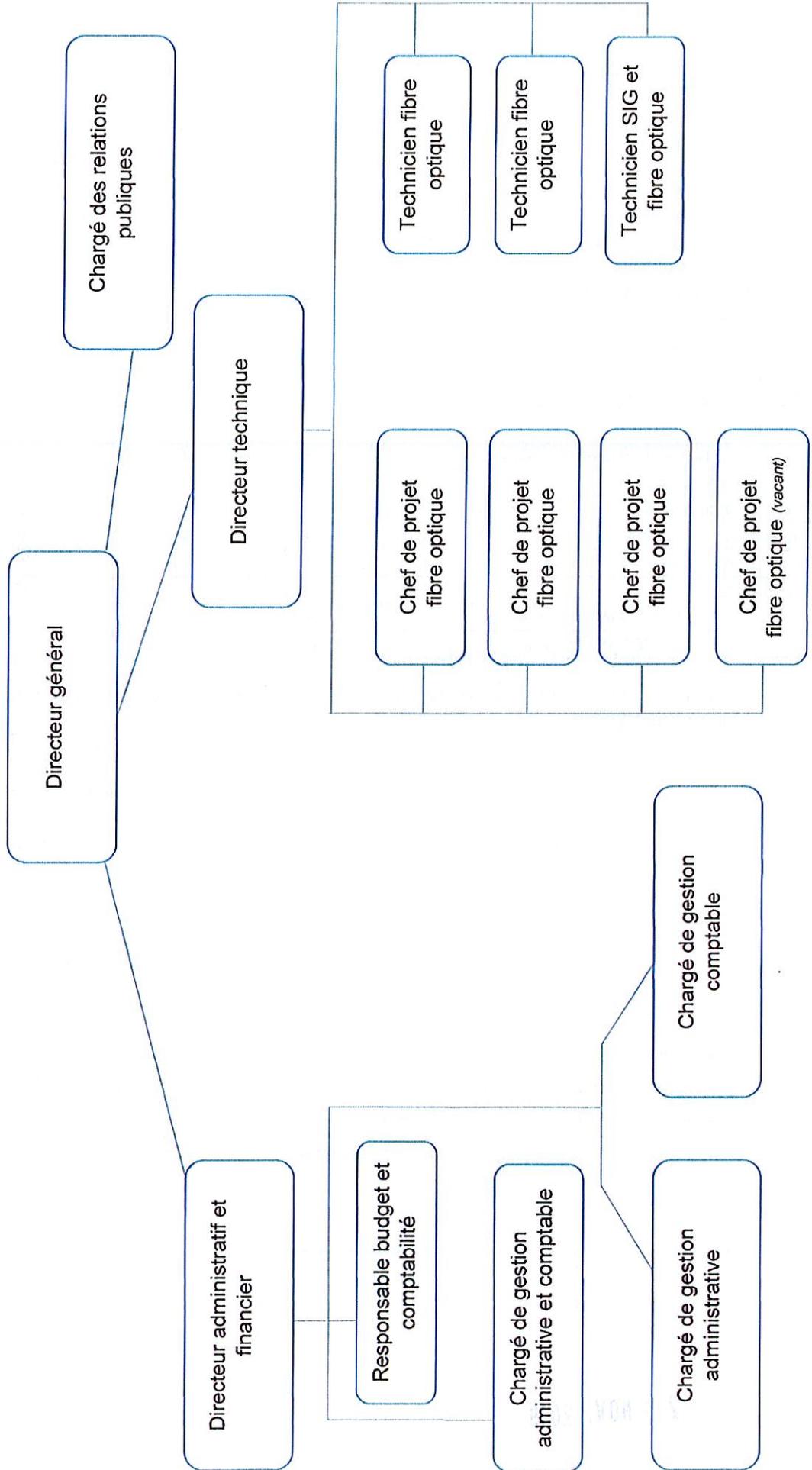
Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**

Organigramme des services Seine-Maritime Numérique au 12 novembre 2019





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCAION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-8.2

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE
SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION 76 ET VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre à 15 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE,
Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra
VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 22 bis,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 octobre 2018 mandatant le Centre de Gestion de Seine-Maritime pour participer à la procédure de consultation engagée par le Centre de Gestion en vue de la conclusion d'une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

Vu la délibération du Centre de Gestion n°2019/056 en date du 19 septembre 2019 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion 76 et la MNT en date du 17 octobre 2019,

Vu la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2019-24-8.2 de Madame la Présidente,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 76 et la MNT,
- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 23 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Seine-Maritime Numérique,
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1.7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1.4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : 26 NOV. 2019



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

CONVOCATION DU 24 OCTOBRE 2019

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2019-24-10

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE KITS SATELLITES

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à 15 heures 30
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

Bastien CORITON, Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE

Collège EPCI

Annic DESSAUX, Olivier COURSAULT, Pascal CORNU, Romain ROUSSELIN, Chantal VERHALLE, Hervé VASSARD, Jean-Marie BEURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN, Alain DEPREAUX
Olivier LECONTE, Bruno GENDRON

Représentés,

Collège Départemental

Alain BAZILLE donne pouvoir à Virginie LUCOT-AVRIL, Patrick CHAUVET donne pouvoir à Nacéra VIEUBLE, Guillaume COUTEY donne pouvoir à Bastien CORITON

Collège EPCI

Sylvain GARAND donne pouvoir à Annic DESSAUX

Excusés,

Collège Départemental

Nicolas BERTRAND, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE, Cécile SINEAU-PATRY, Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Collège EPCI

Jean-Nicolas ROUSSEAU, Jean-Yves RENAULT, Emile CANU, Gérard FOUCHE, Gill GERYL

Absents,

Collège Départemental

Sophie ALLAIS, Jean-Louis CHAUVENSY, Christine DE CINTRE, Martial HAUGUEL, Marie LE VERN, Yvette LORAND-PASQUIER, Pascal MARTIN, Nicolas ROULY

Collège EPCI

Guy FONTANIE, Sébastien JOLY, Gérard COLIN, François LEFEBVRE, Frédéric SANCHEZ, Régis SAUL, Laurent VASSET, Bertrand GIRARDIN, Daniel BENARD, François TIERCE, Bruno GRANDSIR, Eric MALET, Nicolas OCTAU, Martial MUNIN, Denis FAUVEL, Alain OVIDE

Secrétaire de séance : Annic DESSAUX

Le quorum étant atteint,

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du comité syndical du 13 février 2015 actant la mise en place de l'aide,

Vu la délibération du comité syndical du 17 octobre 2018 n°2018-20-4.2 actualisant les critères d'éligibilité,

Vu la demande de subvention reçue par Seine-Maritime Numérique en 2019,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2019-24-10,

Après en avoir délibéré,

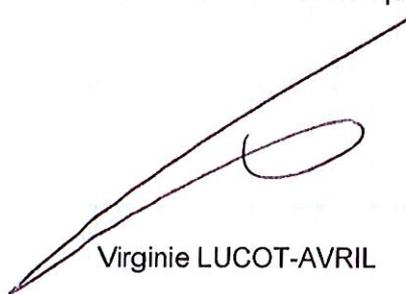
À l'unanimité,

- Prend acte de la demande pour laquelle les critères d'attribution de la subvention sont remplis,



- Décide en conséquence l'attribution de l'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite au bénéficiaire remplissant l'ensemble des critères précités, identifié dans l'annexe 1,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2019 de Seine-Maritime Numérique,
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente aide.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT-AVRIL

| Nombre de présents lors du vote : | Collège EPCI | Collège Départemental |
|---|-----------------|--------------------------|
| Nombre de présents lors du vote | 11 | 3 |
| Nombre de membres représentés | 1 | 3 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire | 1 | 1,7 |
| Nombre de suffrage par délégué compétence facultative | 1 | 1,4 |

| VOTES | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de voix « pour » | unanimité |
| Nombre de voix « contre » | / |
| Abstentions | / |

Affiché le : **26 NOV. 2019**

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N°2019-24-10

| Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion Internet par satellite | | | | | | | | |
|---|-----------------|------------------------|------------|---|-------------------------------------|---|---|---------------------|
| N°de la demande | Commune | Communauté de Communes | Membre SMN | Critères d'éligibilité | Proposition de décision | Coût global (acquisition + installation) payé par l'utilisateur | Part forfaitaire à la charge de l'utilisateur | Subvention accordée |
| 1 | HODENG-HODENGER | 4 Rivières | OUT | Particulier inéligible à une connexion internet par ADSL ou technologie radio supérieure à 2 Mbit/s en 2019 | <input checked="" type="checkbox"/> | 400,00 € | 100,00 € | 300,00 € |
| | | | | Habitation située dans une commune adhérente via sa communauté de communes ou d'agglomération à SMN76 | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| | | | | Habitation située dans une zone sans investissement public ou privé permettant d'améliorer le débit disponible à horizon 2019 | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| | | | | Justificatif de la souscription d'un abonnement d'accès à internet par satellite | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| | | | | Justificatif de l'acquisition d'un kit de connexion Internet par satellite auprès du fournisseur d'accès | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| | | | | Justificatif de l'installation par un professionnel | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |